

Compte rendu du conseil municipal

du 04 février 2016

Le quatre février deux mil seize, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, Mme Odile DESMONTIER M. Abdelhafid MEZOUAGHI, Mme Amandine GATEL, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Mme Virginie DUMANGE (a quitté la séance à 19 heures 20 et a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE), Mme Céline DEHAN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE. Mme Catherine ASSEMAT (arrivée à 19 heures 10).

Excusés : M. Maxim AMPE (a donné procuration à Mme Amandine GATEL), Mme Isabelle GIRAUDON, Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à Monsieur Gilles SELLIER), M. Thomas MASSET, M. Philippe COFFIN (a donné procuration à M. Roger PIERRE) Mme Marie-Jeanne NOEL (a donné procuration à M. Sylvain LECHAUVE), Mme Catherine ASSEMAT (est arrivée à 19 heures 10), M. Richard RENAULT

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public :

- Un membre du public s'étonne de la dépense importante prévue pour l'installation de modulaires alors qu'il n'apparaît pas, à ce jour, de nouvelles créations de classes.

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que la cohabitation actuelle dans les mêmes locaux, entre les enseignants et le périscolaire (centre social), est très difficile, voire impossible et que les difficultés sont quotidiennes. En outre, M. le Maire ajoute que des modulaires seront nécessaires pendant toute la durée des travaux d'extension des bâtiments scolaires.

Pour le membre du public, il s'agit d'une décision irresponsable financièrement pour la commune et il remercie les élus qui ont voté contre ce projet.

- Un autre membre du public souhaite revenir sur la flotte de véhicules, qui a fait l'objet d'une question précise par les membres du conseil municipal de l'opposition, ce qui n'a donné lieu à aucune réponse, lors du dernier conseil de décembre. Pour lui, il n'y a eu aucune procédure d'appel d'offres et il réclame des explications, au nom d'une gestion rigoureuse.

Mme Amandine GATEL, adjointe aux finances, précise que ce marché a fait l'objet d'une mise en concurrence dans la presse et que seul le garage RENAULT a fait une proposition.

M. Roger PIERRE précise que la signature d'un éventuel contrat a bien été fait en dehors de la commission d'appel d'offres et antérieurement à la réunion du conseil municipal.

M. le Maire rappelle qu'il tente, au quotidien, d'effectuer une gestion rigoureuse des finances communales, tant en matière de fonctionnement que dans les programmes d'investissement.

Un membre du public souligne que si, à en croire les paroles du Maire, la majorité précédente a commis des erreurs, cela ne l'empêche pas personnellement de suivre, de souligner les écarts et de vouloir connaître la manière dont est gérée la commune.

M. Sylvain LECHAUVE demande qu'il n'y ait pas de confusion entre la municipalité précédente et les membres de l'opposition actuelle, assurant leurs fonctions sur ce mandat.

- Mme Raymonde DUMANGE demande des précisions quant à l'occupation, par les associations locales, de la mezzanine à la Maison du Temps Libre.

Mme Anne Marie PAULET fait savoir que cette situation répond à la demande de certaines associations, d'une part, et permet de répondre d'autre part aux exigences de la commission de sécurité.

A terme, Mme Anne Marie PAULET fait savoir que les associations n'occuperont plus la mezzanine.

Sans autre question des membres du public, M. le Maire fait l'appel nominal.

La parole est à l'opposition :

- M. Roger PIERRE demande que soit retirée de l'ordre du jour la question relative au manifeste pour un élevage bovin, qui serait selon lui une question d'ordre individuel.

M. le Maire lui fait savoir que ce dossier sera traité comme une motion.

- M. Roger PIERRE rappelle les termes du discours des vœux formulés par le premier magistrat de la commune, en particulier les propos portant sur la chance qu'avaient les habitants de Nanteuil d'avoir un Maire élu au Conseil Départemental. Il fait l'état de l'ensemble des diminutions et suppressions des crédits sports, culture, aide sociale, associations ventilées par le département. Il fait savoir que la commune a postulé pour disposer de permanences d'une « maison départementale » comme sur la commune de BETZ et demande des précisions sur les permanences qui pourraient être réalisées d'une part et souhaite que les membres du conseil municipal s'expriment sur les restrictions budgétaires, sous la forme d'une pétition ; puis il demande qu'un point soit proposé sur ce sujet lors d'un prochain conseil municipal avec l'inscription d'une motion pour dire non à ces fermetures qui vont contre le service de proximité. Les permanences de la maison départementale se dérouleront au centre social de Nanteuil le Haudouin, en alternance hebdomadaire, à raison de trois jours à Nanteuil et de deux jours à BETZ.

M. le Maire souligne l'importance des frais de fonctionnements relatifs à ces structures.

Mme Anne PAULET souligne que cette question ne concerne pas le conseil municipal.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur les travaux à l'étage de la mairie (au dessus du poste de police).

M. le Maire lui répond que ces locaux seront utilisés par la mission locale (emploi).

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur la réparation du panneau d'information situé devant la mairie ; travaux qui pour lui sont plus importants que la réfection des cloches de l'église.

M. le Maire lui répond que le devis a été renvoyé pour procéder à la remise en état.

- Il demande des précisions sur le remplacement des panneaux d'affichage à l'école.

M. le Maire lui répond que la commande a été faite.

- M. Roger PIERRE demande de faire un point sur la procédure de péril imminent d'une maison d'habitation située rue Jules DUBRULLE.

M. le Maire rappelle que cette procédure menée avec le Tribunal Administratif d'Amiens a fait l'objet d'un recours par un des héritiers, dans le cadre de la succession. Il ne souhaite s'exprimer d'avantage, le tribunal n'ayant pas encore rendu son jugement.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur l'affaire du cabaret.

M. le Maire fait savoir que l'affaire est en cours et est suivie par un avocat de PARIS.

Il est évoqué la subvention communale accordée par la municipalité précédente dans le cadre d'une activité innovante et qui ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Conseil régional.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur le site internet de la commune, qui n'est toujours pas opérationnel.

Les travaux sont imminents et s'achèveront dans quelques semaines.

- Il demande des précisions sur la date d'arrivée des modulaires.

M. Frédéric BUCKNER lui répond que le Centre Social du canton de Nanteuil a fait une demande de subvention à la CAF et qu'il attend sa réponse. Il fait savoir que la commune aura uniquement en charge la location des modulaires, le reste étant pris en charge à hauteur de 70 % par la CAF.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur le principe de la représentation du conseil municipal lors des conseils d'école, par des élus non mandatés, à l'exemple de Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN que personne ne connaissait lors du dernier conseil d'école de l'école maternelle.

Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN souligne ironiquement que c'était une bonne chose puisque dorénavant elle est connue de tous !! Une demande sera faite pour la représentation de mandants suppléants représentants la municipalité auprès des deux directeurs des écoles, au regard des statuts.

- M. Sylvain LECHAUVE demande des précisions sur l'installation du panneau réglementaire « place handicapée » devant la pharmacie.

M. Claude DRANCY précise aussi que des allumettes ont été installées.

- M. Sylvain LECHAUVE souhaite qu'après deux années de mandature il soit établi un bilan d'activités de chaque maire adjoint.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2015 :

M. Roger PIERRE annonce que l'opposition votera encore une fois contre le compte rendu, estimant que celui-ci comporte trop d'erreurs, en particulier et surtout les arguments énoncés par les élus de l'opposition, et des omissions sur les propos des membres du public.

Par exemple, il cite à la page n° 1 du compte rendu de 11 décembre dernier les propos évoqués sur la SAUR et ses rattachements avec d'autres sociétés partenaires.

Page n° 3 : Il demande que soit précisé que l'opposition dément avoir colporté ces informations. Il souligne qu'à la page n° 3 il serait nécessaire de modifier la syntaxe : le point faisant l'objet de deux sujets différents (commission délégation de service public et rencontre avec M. le Maire).

Page n° 5 : M. Roger PIERRE avait proposé une suppléance de la FCPE et l'APEN à la commission extra communale pour la nouvelle école. Il avait même proposé comme suppléante Mme CARRIER. Une demande sera faite auprès de l'APEN pour la nomination d'un représentant dans cette commission, afin de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents, 4 votes contre (Messieurs Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mme Marie Jeanne NOEL), le compte rendu est approuvé.

- 1 Dotation Equipement des Territoires Ruraux : maintien ou renouvellement des subventions 2015, au titre de la programmation 2016 :

Arrivée à 19 heures 10 de Mme Catherine ASSEMAT.

Conformément à la lettre circulaire de Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 18 décembre 2015, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les renouvellements ou le maintien des subventions au titre de la programmation 2016, suivant la liste ci-jointe :

- Réfection de la couverture communale, rue de l'hôtel dieu.
- Aménagement du parking, Fosse aux Ours, rue du Gué.
- Mise en place de bornes électriques, rue Ernest LEGRAND.
- Aménagements sécuritaires.
- Réalisation d'un chemin piétonnier.
- Travaux de réfection et mise aux normes vestiaires stade communal.
- Création d'un parking devant la mairie.
- Acquisition local rue Gambetta (médiathèque).
- Aménagement d'une aire de jeux pour les enfants.
- Aménagement intérieur médiathèque.
- Acquisition d'un éco-cleaner.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur les programmes d'investissement précédemment votés.

- M. Sylvain LECHAUVE demande des précisions sur un éventuel programme d'aménagement rue Jules DUBRULLE.

M. le Maire lui rappelle que ce programme est pris en charge par le Département de l'Oise avec accord de Monsieur le Préfet, et qu'actuellement aucune réponse n'a été reçue.

- Mme Virginie DUMANGE demande des précisions sur les projets rejetés, qui pourraient être représentés.

- M. Roger PIERRE et Mme Catherine ASSEMAT demandent des précisions sur les dossiers retenus et le montant des subventions accordées.

Les précisions lui sont apportées par M. le maire, à la lecture de la note de synthèse.

Après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de maintenir les demandes de subventions énoncées précédemment au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

- 2 Subventions Départementales : maintien ou renouvellement des subventions 2015 :

Dans les mêmes conditions, le conseil municipal est invité à s'exprimer.

Conformément à la lettre circulaire de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les renouvellements ou les maintiens des subventions au titre de la programmation 2016, suivant la liste ci-jointe:

- Travaux église : protection toiture.
- Travaux église : travaux de couverture du bâtiment rue de l'hôtel Dieu.
- Aménagement de sécurité de la voirie, rue Charles Lemaire.
- Construction école maternelle et restauration scolaire.
- Acquisition d'un local, rue Gambetta, médiathèque.
- Aménagement de voirie et d'une voie verte, route de Silly, VC6.
- Extension du réseau d'eaux pluviales rue de Soissons.
- Aménagement d'un parking Fosse aux ours / rue Gambetta (maîtrise d'œuvre).
- Couverture préau parc des écoles.
- Travaux VRD rue Gambetta.
- Création d'un arrêt de bus, rue du Puisseau.
- Mise en place d'un système vidéo protection.

- Mme Catherine ASSEMAT demande des précisions sur les arguments de refus du Conseil Départemental.

M. le Maire lui fait savoir que les collectivités n'ont aucune précision sur les raisons des refus quand les dossiers ne sont pas retenus.

Après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de maintenir les demandes de subventions énoncées précédemment au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

- 3 DETR 2016 : installation d'alarmes à la maison du temps libre et au service technique :

M. le Maire expose les difficultés rencontrées quant aux vols, effractions et vandalisme que subi ce bâtiment communal, et qu'il est nécessaire de réaliser rapidement des travaux d'installation intrusion et vidéo à la maison du temps libre, et sur le bâtiment du service technique. Avant de réaliser cette opération, une mise en concurrence sera lancée dans le respect des règles du Code des marchés publics.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, sur une enveloppe budgétaire de 8 845 euros HT, devis présenté par la société (Active Concept Sécurité Electronique (ACSE)

Mme Catherine ASSEMAT demande des précisions par rapport à l'absence de cahier des charges et des besoins, en matière de vidéosurveillance et l'alarme. Elle souligne qu'il s'agit d'un dispositif de dissuasion. Elle ne comprend pas le principe de cette installation.

M. Roger PIERRE souligne que si la visualisation se fait en permanence, cela constituera une atteinte à la vie privée. Il demande des précisions techniques qui lui seront précisées au moment du vote de cette opération, en s'appuyant sur le cahier des charges.

Au final, les membres de l'opposition craignent les nuisances, par rapport au bruit de la sirène extérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande de subvention à la majorité avec 1 voix contre (Mme Catherine ASSEMAT), 4 abstentions (Mme Marie Jeanne NOEL, Messieurs Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvaine LECHAUVE).

Madame Virginie DUMANGE a quitté la séance à 19 heures 20, en donnant procuration à Mme Raymonde DUMANGE.

- 4 Subvention départementale 2016 : travaux urgents église :

M. le Maire expose la nécessité de procéder rapidement aux travaux de réparation sur la toiture de l'église Saint PIERRE de Nanteuil le Haudouin, afin de protéger les travaux intérieurs réalisés par l'association SAUVEGARDE. Avant de réaliser cette opération, une mise en concurrence sera lancée dans le respect des règles du Code des marchés publics.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle d'urgence auprès du Conseil Départemental, sur une enveloppe budgétaire de 47 280.54 euros HT.

Mme Catherine ASSEMAT ayant participé à cette proposition, demande que soit retirée la demande de subvention auprès du Département, ayant le même objet.

M. Roger PIERRE demande que soit retirée la réparation des cloches en vue d'une économie, souhaitant privilégier la réfection des trottoirs.

Mme Catherine ASSEMAT précise que la réparation des cloches représente 20 % du montant global proposé pour cette opération ; considérant que la réparation des cloches n'est pas une opération prioritaire au contraire de la toiture.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents soit 1 vote contre (M. Roger PIERRE), 4 abstentions (Messieurs Sylvain LECHAUVE, Maxim AMPE, Mesdames Amandine GATEL et Catherine ASSEMAT). Mme Marie Jeanne NOEL et M. Philippe COFFIN n'ont pas participé au vote.

- 5 Subvention départementale 2016 : informatique mairie (serveur) :

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un changement de serveur informatique pour les services administratifs de la mairie ainsi que de procéder au renouvellement de 4 postes ; d'autre part, afin d'assurer les données, il serait nécessaire de procéder à l'installation d'une sauvegarde externalisée ainsi que d'une passerelle sécurisée.

Afin de réaliser cette opération, une mise en concurrence sera lancée dans le respect des règles du Code des Marchés Publics.

L'ensemble de cette opération, selon un devis présenté par la société IDEATION, s'élève à la somme de 14 683,45euros HT.

M. Roger PIERRE demande que les PC encore utilisables soient donnés aux associations locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de subvention auprès du Département dans les conditions exposées.

- 6 Demande de subvention DRAC : travaux église (urgent) :

Dans les mêmes conditions et après en avoir délibéré précédemment, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la DRAC, dans les conditions précédemment exposées.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents 1 vote contre (M. Roger PIERRE), 4 abstentions (Messieurs Sylvain LECHAUVE, Maxim AMPE, Mesdames Amandine GATEL et Catherine ASSEMAT). Mme Marie Jeanne NOEL et M. Philippe COFFIN n'ont pas participé au vote.

- 7 Mise en place d'une commission communale pour accessibilité des personnes handicapées :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise en date du 12 novembre 2015 (délibération 2015/96) relative à la mise en place d'une assistance par la société APAVE Nord Ouest du dossier AD'Ap concernant les ERP de la commune ainsi que le diagnostic réglementaire-accessibilité Handicapés-ADAP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide la création d'une commission communale qui sera composée de Messieurs Frédéric BUCKNER, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mesdames Catherine ASSEMAT, Anne Marie PAULET, Céline DEHAN, Odile DESMONTIER, Evelyne ANNERAUD POULAIN.

- 8 Représentation de la mairie au sein du conseil d'administration collège Guillaume Cale :

M. le Maire expose qu'en application du décret 2014-1236 du 24 octobre 2014, portant modification du code de l'éducation et du code des collectivités territoriales, et en application de la circulaire du 30 octobre 2014, considérant les délibérations du conseil municipal du 03 décembre 2014 (2014/100) et du 04 juin 2015 (2015/52), il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau représentant de la collectivité au sein du conseil d'administration du collège, suite à la démission de l'élue représentant la collectivité.

A la demande de M. le maire, deux candidats se proposent : M. Richard RENAULT et M. LECHAUVE Sylvain.

Il est demandé un vote à bulletin secret,

Monsieur Richard RENAULT : 13 voix.

Monsieur Sylvain LECHAUVE : 06 voix.

1 vote blanc.

Après en avoir délibéré, M. Richard RENAULT est désigné en qualité de représentant de la mairie au sein du conseil d'administration au collège Guillaume Cale.

- 9 Manifeste élevage bovin :

M. Roger PIERRE renouvelle sa demande de retirer ce point de l'ordre du jour.

L'interprofession Bétail/Viande souhaite alerter les pouvoirs publics ainsi que l'opinion d'un large public sur les effets désastreux d'une arrivée massive, sur le marché communautaire, de viandes américaines issues de « feedlots ».

Mme Catherine ASSEMAT déplore que ce manifeste soit une procédure décalée par rapport aux procédures secrètes, actuellement en cours de signature dont celle du TAFTA (Accord Commercial Trans-Atlantique ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement). Nos AOC ne seront plus considérées que sur notre territoire.

Elle rappelle que plusieurs pays d'Europe ne respectent pas, en l'occurrence l'Allemagne, les attentes indiquées dans le manifeste relatives à la traçabilité de l'élevage Bovin. En ce qui concerne la France, le taux de 80 % de consommation d'herbe par les bovins évoquée dans le manifeste est loin d'être pratiqué puisque les éleveurs utilisent énormément de produits manufacturés.

La situation actuelle et loin d'être idyllique, la France appliquant des normes drastiques qui pénalisent nos éleveurs. En France n'importe qui peut vendre n'importe quoi, en portant les mêmes noms des parties de la viande, en signalant simplement le nom du pays où est produite la viande.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents : 5 voix contre (Mesdames Catherine ASSEMAT, Marie Jeanne NOEL, Messieurs Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE) le conseil municipal approuve le manifeste.

Mme Catherine ASSEMAT, absente en début de séance, est autorisée à présenter ses observations.

- Elle aimerait connaître concrètement les permanences au centre social entre Betz et Nanteuil Monsieur le maire rappelle pour elle ces précisions énoncées en début de séance. Les permanences de la maison départementale se dérouleront au centre social de Nanteuil le Haudouin, par alternance hebdomadaire, à raison de trois jours à Nanteuil et de deux jours à Betz.

- Elle demande des précisions sur la mise en place de la fibre optique sur Nanteuil le Haudouin.

M. le Maire lui fait savoir qu'il s'est rapproché récemment du Département pour relancer la proposition de la commune.

- Elle voulait faire part vivement de la censure opérée lors du dernier bulletin sur l'article proposé sur le bulletin municipal, qui était « trop polémique ». Elle ne comprend pas que chacun n'ait pas le droit à l'expression et demande où se situe le champ de liberté à cette tribune.

M. Roger PIERRE citant en exemple la revue départementale, fait remarquer que chaque groupe politique y a un droit d'expression. Il réclame ce même droit d'expression, au niveau communal.

- Mme Catherine ASSEMAT dit que les arguments de l'opposition retranscrits dans les comptes rendus des conseils municipaux sont incomplets, voir modifiés dans leur sens car des mensonges modifient les paroles des intervenants de même pour elle les propos exprimés dans le même sens par le public.

M. Sylvain LECHAUVE réclame la transcription de son intervention concernant la chaudière, en l'occurrence sur les propos répétés par un conseiller ou par le maire. Monsieur le Maire rappelle que cette décision d'installer une chaudière neuve avait été repoussée pour des raisons techniques et non refusée.

M. Frédéric BUCKNER s'étonne d'entendre le mot « mensonge » et fait remarquer qu'en aucun cas les paroles de l'opposition ne sont délibérément modifiées ou erronées

Sans autre question des membres du conseil municipal, la séance est levée à 20 heures 08.

Le Maire,

Gilles SELIER